



LE VRAI CANTON

COMINES-WARNETON

TERROIR PICARD EN WALLONIE

Bulletin bimestriel de l'association culturelle
des cinq anciennes communes du canton

Editeur Responsable : Laurent BREYNE, rue de la Marlière, 5 - 7781 HOUTHÉM

Périodique créé en juillet 1974 - N° 225 - janvier - février 2019

Adresse de contact : Le VRAI CANTON - Chemin de la Cerisaie, 1 - 7780 - COMINES - vraicanton@gmail.com

LES FUSIONS DE COMMUNES (11/12)

Nous publions ici la onzième partie des articles relatifs à la problématique des fusions de 1976 à Comines-Warneton. Elle est une synthèse des publications faites sur cet épineux problème dans la presse de l'époque.

Annoncée pour ce n°, la conclusion ne paraîtra que dans le prochain n°, en raison de l'actualité. Veuillez nous en excuser !

LES FUSIONS A HOUTHÉM

1. Le conseil communal

Une circulaire émanant du gouverneur de la province demandait le 8 juin 1973 d'examiner le problème des fusions dans le canton de Comines. Parmi les propositions figuraient plusieurs schémas :

- 1 seule commune (projet de la Commission provinciale)
- deux communes : Comines +Houthem + Bas-Warneton ET Warneton + Ploegsteert (projet de l'Administration centrale)
- un 3ème type de fusion s'ajouta ultérieurement :
Comines + Houthem + Mai-Cornet ET Ploegsteert + Warneton + Bas-Warneton (centre)

Le conseil communal d'Houthem se rallia à la proposition de la Commission provinciale, estimant que les critères retenus par l'Administration centrale ne pouvaient être pris en considération à Houthem.

2. Télégramme au Ministre (Comines, Houthem, Bas-Warneton)

Les bourgmestres des trois communes précitées se sont réunis en présence de M. Robert Devos, député PSC, pour examiner le projet de fusion de leurs trois communes. Concluant que le projet faisait fi de tout intérêt économique, social et commercial, et qu'il ne répondait qu'à des critères personnels et politiques, ils envoyèrent le télégramme suivant au Ministre de l'Intérieur : « Les bourgmestres de Comines, Houthem et Bas-Warneton partagent l'indignation de leurs populations qui découle du projet de fusions. Ils demandent de toute urgence audience au ministre ».

3. Houthem : commune sacrifiée ?

Le plan Michel qui prévoyait le morcellement de Bas-Warneton et le rattachement du Mai-Cornet et d'Houthem à Comines faisait bien des mécontents : les trois bourgmestres concernés et la cantonale socialiste de Comines. Mais le cas d'Houthem était vraiment explosif. L'annexion du village à la commune voisine constituait le seul cas dans la province du Hainaut. Comme le Mai-Cornet était lui aussi rattaché à Comines, celle-ci ne fusionnait avec aucune autre. Et - in cauda venenum - c'est dans ce qui semble un détail que se cachait la source d'une rivalité politique en quatre actes.

- 1° Le conseil communal d'Houthem avait déjà rejeté la fusion en invoquant son budget en équilibre, son expansion démographique (grâce à de nouvelles constructions), une voirie rénovée (éclairage), un double réseau d'enseignement (communal et libre), son développement sportif (football et volley), son niveau culturel (l'Harmonie « La Fraternité » en 2e division) et d'autres associations locales très actives.
- 2° Mais la colère du bourgmestre G. Bartier provenait du projet d'annexion qui circulait dans la presse. Son communiqué en vilipendait l'idée même au point qu'il qualifia cette annexion de tripotage. Il alla jusqu'à rappeler un sombre passé (40-45) et d'anciens « assauts » (1921, 1928, 1963 et 1971) tout en refusant

cette nouvelle « humiliation » pour Houthem (avec ses deux « haches », ajoutait-il, menaçant). Cette intervention « musclée » ne manqua pas de susciter des réactions outrées.

- 3° Il lui fut reproché par l'opposition libérale un manque de retenue et son refus d'admettre l'évolution des choses « dussent-elles menacer le siège des bourgmestres emmitoufflés dans leur écharpe ». La balle était à nouveau dans le camp de la victime houthémoise.
- 4° Cette fois, c'était à M. Devos, député et bourgmestre de Mouscron d'intervenir pour donner « son » explication de l'annexion pure et simple d'Houthem. En englobant le pays des Blancs Mouchons et le Mai-Cornet, Comines gardait son secrétaire communal sans la moindre concurrence, puisque les mandataires et le personnel communal n'entraient pas dans la réglementation des fusions. Or le poste était occupé à Comines par M. Bertouille, sénateur coopté et secrétaire communal en congé. Dire que ces deux parlementaires-là se sont éperonnés, du moins dans les communiqués de presse, serait un doux euphémisme.

4. Conseil communal du 8 avril 1975

Rappelant sa décision du 26 septembre 1973 de ne pas fusionner, remettant en lumière la distinction entre fusion et annexion et regrettant que Houthem soit la seule commune du Hainaut à connaître l'annexion, le conseil communal, à l'unanimité

- rejette la proposition ministérielle d'annexer Houthem à Comines
- accepte que si Houthem doit perdre son autonomie, elle fusionne avec Comines et Bas-Warneton.

5. Dernière séance du conseil communal d'Houthem : le jeudi 30 décembre 1976 à 19 heures.

LES FUSIONS A COMINES

- Le 16 octobre 1973 déjà, la Collège Echevinal proposait au conseil communal la résolution suivante : tenir compte des décisions des conseils communaux d'Houthem (26 septembre 1973) et de Bas-Warneton (1 octobre 1973) de ne pas fusionner avec Comines.
- Le 1er octobre 1974, le secrétaire communal de Comines, M. André Bertouille, se mettait en congé spécial pour exercer son mandat parlementaire de sénateur. Il fut remplacé le temps de son congé par M. Norbert Frutsaert.
- Le 8 avril 1975, en réaction à la dépêche ministérielle du 6 janvier précédent, relative au regroupement des communes et accordant à celles-ci 90 jours pour réagir, le conseil communal examine le projet soumis par le Collège :
- vu la proposition du ministre d'annexer Houthem et de rattacher une partie de Bas-Warneton (le Mai-Cornet) à Comines
- rappelant le souhait émis le 5 novembre 1973 de se rallier aux vœux des communes concernées
- considérant qu'Houthem et Bas-Warneton souhaitent garder leur



Les habitants de Comines-Warneton : pigeons du STATUT SPECIAL

Chacun comprendra l'allusion à l'émission quotidienne de la RTBF « On n'est pas des pigeons » ou se souviendra avec nostalgie que Comines-Warneton avait été naguère une terre de « coulonneux ». Mais cette fois les citoyens de l'entité se sont fait « pigeonner » d'une tout autre manière, à l'insu de leur plein gré.

Le « Statut Spécial », qu'un ancien gouvernement leur avait infligé en 1988 pour se dépêtrer d'un hérisson devenu indomptable, leur a joué un bien vilain tour lors des élections communales du 10 octobre dernier. En effet, dans le souci d'un apaisement communautaire, dont Comines-Warneton n'avait nul besoin, le ministre de l'époque – *réputé pour ses qualités de démineur et sa passion pour les coqs* – avait concocté un règlement qu'il octroyait sans

rougir à une seule ville wallonne : Comines-Warneton. Ce sujet a été abordé dans le numéro précédent du Vrai Canton (n° 224 du Noc-Déc 2018, malencontreusement mentionné sous le n° 223 Septembre – Octobre 2018. *Merci de corriger*).

Quelle en est la conséquence aujourd'hui ? Pour comprendre le processus, il convient de rappeler le mode de répartition des sièges tel qu'il est appliqué à cette commune très spéciale. Les urnes livrent le chiffre électoral (le nombre de bulletins) obtenu par chaque liste. Ce nombre sert de base à une répartition des sièges en fonction d'une clé de répartition (appelée Clé Imperiali). Cette répartition s'opère en divisant le chiffre électoral par 2, puis par 3, puis par 4, puis par ... etc, comme exposé dans le tableau ci-dessous.

PARTIS	Ecolo	P.S.	M.C.I.	Ensemble	Action	
Bulletins	1588	629	949	2251	3611	
: 2	794*	314,5	474,5	1125,5*	1805,5*	Comme il y a 25 conseillers communaux à Comines-Warneton (vu le nombre d'habitants), les 25 meilleurs scores désignent le nombre d'élus par liste. Ils sont en gras dans le tableau ci-contre. Sur chaque liste priorité est accordée aux meilleurs scores personnels.
: 3	529,3	209,6	316,3	750,3*	1203,6*	
: 4	397	157	237,2	562,7	902,7*	
: 5	317,6	125	189	450,2	722,2	Les noms ont été publiés dans le n° précédent.
: 6	264	104	158	375,1	601,8	
: 7	226	89	135	321,5	515,8	Les 5 échevins obéissent au même processus. Si l'un/e de ceux –ci devient bourgmestre, le score suivant de son parti prend la place libérée.
: 8	198	78	118	281,3	451,3	
: 9	176	69	105	250,1	401,2	Comme c'est le cas, les sièges des élus (5 échevins + la bourgmestre) sont suivis d'un astérisque (*). Les noms ont été publiés dans le n° précédent du Vrai Canton.
: 10	158	62	94	225	361,1	
: 11	144	57	86	204	328,2	
: 12	132	52	79	197	300,9	
Nbre d'élus par parti	4	1	2	7	11	

La répartition des sièges de conseillers ne permettant aucune majorité, trois partis se sont ligüés pour former une coalition (une « tripartite ») : Ensemble (7 sièges) + Ecolo (4) + MCI (2), soit 13 sièges, et ont jeté Action (11 sièges) dans l'opposition, le 25ème siège étant occupé par le P.S. Autre effet fâcheux du Statut Spécial, la nouvelle majorité détient 3 échevinats : Ensemble (2), Ecolo (1), MCI (0), tandis que l'opposition, elle, en détient 3 également. Or, comme au Collège échevinal, en fonction du Statut Spécial, toute décision doit être prise à l'unanimité, l'on peut se demander quel avenir cette

situation cynique réservera à Comines-Warneton lorsqu'un échevin dira « non ». On comprend mieux maintenant qu'aucune autre ville n'ait envié notre « Statut Spécial ». Pas folle la guêpe !!!

Cette fois, le pigeon ou si vous préférez, le dindon indigeste de la farce, c'est bien notre bonne vieille ville. Pour ce qui est de la dinde, j'espère que celle de Noël, vous l'aurez bien digérée, celle-là

Jean Milleville

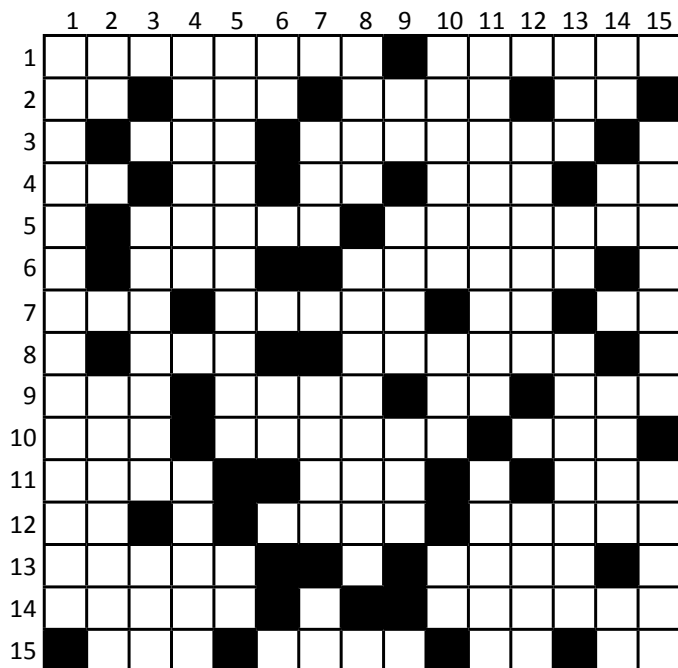
LES HEROS DE 14-18 RECONVERTIS EN HERAULTS D'AUJOURD'HUI LORS DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Personne n'ignore que l'Histoire appelle « héros » ces millions d'innocents à qui les cruels champs de bataille ont ôté la vie. Le 11 novembre dernier ne s'est pas privé de le rappeler et avec raison. Par contre, son homonyme « héraut », moins répandu certes, est assez méconnu du grand public. Jadis, en Grèce, à Rome ou encore au Moyen Age, le héraut était l'officier chargé d'annoncer les nouvelles à la population, et même, le cas échéant, de déclarer la guerre. Aujourd'hui ce mot désigne tout simplement un messenger ou un envoyé.

Le discours royal du 11 novembre dernier prononcé devant la Colonne du Congrès en face du Soldat Inconnu n'a pas esquivé le trait sémantique qui relie ces deux mots. En s'adressant aux nombreux jeunes que l'on a vus participer aux commémorations du Centenaire, le Roi les a priés d'être pour demain les **héralts** (*même si apparemment la presse n'a pas toujours saisi la nuance*) du sacrifice des **héros d'hier**, d'où qu'ils soient. Le mouvement s'est d'ailleurs répandu un peu partout même à Comines-Warneton (*surtout à Ploegsteert*), où la jeunesse s'est dignement et massivement manifestée lors de chaque célébration commémorative. Félicitations à tous ces jeunes !

Puisse cette jeunesse être pour demain un gage de paix universelle ! Elle en aura bien besoin.

14 novembre 2018 - Jean Milleville -



HORIZONTALEMENT.

1. Meilleur buteur lors de la Coupe du Monde de Football en 1958 [Just]. La veille de Noël 1818, à Oberndorf en Autriche, il composa la musique du poème « Douce Nuit, Sainte Nuit », à la demande de son auteur, le Curé Joseph Mohr. [Conrad Franz]. **2.** Ruisselet. En 1999, c'est dans cette côte de Liège que Frank Vandembroucke nous avait promis qu'il gagnerait la « Doyenne ». Rengaine. Suivi à la page. **3.** Arrose Innsbruck. Surnommé le « Flandrien », ce coureur (Waregem 1924 – Courtrai, 2004) devint champion du monde en 1948. [Albéric, dit Bric]. **4.** Tableau. Nickel. Interjection marquant la surprise ou l'admiration. Boisson d'après-midi typiquement anglaise. Vous familier. **5.** Cette Principauté fut complètement détruite par Charles le Téméraire le 10 octobre 1468. Stupéfier. **6.** Jamais jadis. Grogne. **7.** International Telecommunication Union (son siège est à Genève). Récompense annuelle décernée sous forme d'une statuette par l'Académie des Arts et Sciences du cinéma aux Etats-Unis. Petit cube à six points. Unité de mesure chinoise. **8.** Département du sud de la France ou « Caméra arbitrale ». Rama. **9.** Risqua. Le plus long fleuve du Maroc. Cité légendaire bretonne, engloutie dans la « Baie des Trépassés » au 4e ou 5e siècle. Graffiti. **10.** Lésé. Ville et rivière de la Brie. Chevalier espion sous Louis XV (Tonnerre, 1728 – Londres, 1810) [Charles]. **11.** Physicien américain (1936) prix Nobel de physique en 1976. [Samuel]. Geste bref automatique. Gus. **12.** Auteur anonyme de fréquents bobards. Auteur ploegsteertois de la formule « Ploegsteert, terre à champions » (1921-1978). [Emile]. Grandeur prise comme étalon de mesure. **13.** Médecin français (Oraison, Basses-Alpes, 1774 – Paris, 1838) connu pour sa contribution à la rééducation des enfants sourds-muets. [Jean-Marc]. Egalement. **14.** Le 5 octobre 1928, Bruxelles vit s'ouvrir ce magasin dit « à prix uniques ». Elles peuvent toutes voter à vingt-et-un ans, à toutes les élections belges depuis 1948. **15.** Petite sainte. Pasteur noir américain (Atlanta, 1929 – assassiné à Memphis en 1968). [Martin Luther]. Façon d'être. Venu au monde.

VERTICALEMENT

1. Le 10 octobre 1468, ils étaient six-cents qui partaient de Theux pour défendre la Principauté de Liège. **2.** Permet de choisir. Exsudat. **3.** Depuis 1968, un conflit linguistique a divisé en deux cette Université mondialement reconnue. Savoir-faire. **4.** Rend les peaux imputrescibles. Embryon. **5.** Pseudonyme d'Annie Coorman (Schaerbeek, 1928) (2 mots). Oui russe. **6.** Sur-Tille en Côte d'Or. **6.** Note ou île de Charente. **7.** Cet homme politique français (Colmar, 1827 – Paris, 1919) fut l'un des collaborateurs de Jules Ferry. [Camille]. Chaîne de télévision culturelle franco-belge. Mesure de l'intelligence humaine. **8.** Ville luxembourgeoise à la frontière française, située sur l'Alzette. Ce cosmonaute soviétique (Klouchino, 1934 – accident d'avion à Vladimir, 1968) fut le premier homme à effectuer un vol dans l'espace au cours de la mission Vostok1, le 12 avril 1961. [Youri]. **9.** La Suisse en plus court. Flâna. Bouclier médiéval. **10.** Peintre, architecte et sculpteur italien (Toscane, 1266 (?) – Florence, 1337), élève de Cimabue. Cette « Golden River » arrose, entre autres, les deux Comines. Château en face de Marseille où fut emprisonné Edmond Dantès, le Comte de Monte-Cristo. **11.** L'Armistice du 11 novembre 1918 y fut signé dans un wagon-salon. Affectée à un autre poste. **12.** Wagon qui suit la locomotive contenant le combustible et l'eau nécessaires. Mots servant à désigner des personnes. **13.** Il nous procure de la farine et il est en « Herbe » chez Colette en 1923. Négation. Symbole architectural de l'Exposition universelle de Bruxelles (1958). **14.** Roulé. Outil de dessin à deux branches en équerre. Château offert par Henri II à sa favorite Diane de Poitiers. Préposition de temps et de lieu. **15.** Sport qui refit son entrée (définitive ?) aux Jeux Olympiques d'hiver de Nagano en 1998. Achevé.

**Tout l'problème, ch'est d'imploiyi
lés mots justes**

In jour, i-avôt in avocôt marocain de l'douzime génération qui avôt avec sés fêmes ène douzaine de marals. Més i touvôt jômés d'majans à louwér. In li dijôt toudis : « Vous savez, Monsieur, i-a pôs asséz d'plache pour tin ménache ét tés douze infants dins cheule majan. Avec l'timps i pérd espôr. In jour, i dit à s'fème du mômint d'allér faire in tour au chumtire avec lés onze puk vils ét de léchi l' petit dernî avec li. Et in s'in vô cachi après in log'mint. L'preumi propriétaire qu'i rinsconte, i li d'minde comme chô : « Vous avez dés âtes marals, Monsieur ? » Et l'avôcôt qui n'veut pôs mintir i li répond : « Onze âtes, més i sont tertouss au chumtire avec leu mère. » Lô-d'zeur i-a eu l'appartemint. A sin garchon i-a dit après : « Te vôs, fiston, i faut jômés mintir. Tu dôs juste savôr imploiyi lés mots justes Te n'vas pôs m'crôre, més l'fiston i-a ortenu l'lechon. I-a fêt de l'politique ét i-a amarjôlé tout l'monte sans jômés mintir